



Dossier du BHI No. S1/4905

**LETTRE CIRCULAIRE 82/2004
6 décembre 2004**

**DEMANDE D'ADHESION DE
L'IRLANDE A L'OHI**

Monsieur le Directeur,

Le Comité de direction a l'honneur d'annoncer que le gouvernement de la Principauté de Monaco a reçu une demande d'adhésion officielle à l'Organisation hydrographique internationale (OHI) du Gouvernement Irlandais le 22 novembre 2004 qui a déclaré un tonnage de 388.275 tonnes.

Conformément à l'article XX de la Convention relative à l'OHI, et en sa qualité de dépositaire de la Convention relative à l'OHI, le gouvernement de la Principauté de Monaco a entrepris les démarches nécessaires afin d'obtenir l'approbation des gouvernements membres de l'OHI.

Il vous est demandé de bien vouloir contacter les autorités de votre gouvernement chargées de ces questions et de les inciter à traiter cette demande dans les plus brefs délais. En cas d'approbation de votre gouvernement, la notification officielle de celle-ci devra, comme il se doit, être adressée directement au gouvernement de Monaco par les voies diplomatiques appropriées et une copie en être communiquée au Bureau.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

A handwritten signature in purple ink, appearing to be 'A. Maratos', is written over a horizontal line.

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président